

PASSEPORT MOBILITÉ ÉTUDES

UN COUP DE POUCE POUR LES ÉTUDIANTS !

CAMPAGNE 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE LADOM

Paris, le 18 avril 2018

LADOM (L'Agence de l'Outre-mer pour la Mobilité) lance la nouvelle saison de sa campagne « Passeport Mobilités Études ».

Ce dispositif public, s'adresse aux étudiants âgés de moins de 26 ans, résidant en outre-mer et désireux de se rendre en France hexagonale ou, dans un autre DOM, dans le cadre d'une poursuite d'études. Il se caractérise, par la prise en charge (sous conditions de ressources) du trajet aérien et ferroviaire de l'étudiant.

- 100 % pour les étudiants boursiers
- 50 % pour les étudiants non boursiers

Attention : pour bénéficier d'une prise en charge de 100 % destinée aux étudiants boursiers, chaque étudiant devra obligatoirement présenter, lors du dépôt de sa demande en ligne sur : mobilite.ladom.fr, un justificatif de bourse de l'État. Il s'agit de la notification d'attribution définitive ou conditionnelle. Pour ceux qui ne seraient pas en mesure de le faire, ils devront régler 50 % du prix du billet et pourront être remboursés après présentation à LADOM, du justificatif exigé.

En 2017, **16 393** trajets ont été financés dans le cadre du passeport mobilité études.

Demande d'interview ou de reportage :

Contact presse : laura.bourgninaud@ladom.fr – responsable communication.

LADOM

L'Agence De l'Outre-mer
pour la Mobilité